



## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Torcy, le 03 MARS 2016

### COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le mercredi 10 février 2016 à 14h30 en sous-préfecture de Torcy
Participants	Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy Monsieur Alain BUCQUET, sous-préfet du Raincy Monsieur Xavier VANDERBISE, maire de Courtry, conseiller départemental de Seine-et-Marne Madame Isabelle RECIO, conseillère départementale de Seine-et-Marne Madame Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis Monsieur Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis Monsieur Jean-Claude GENIES, président du SIEP Marne Nord Monsieur Ludovic TORO, maire de Coubron Monsieur Dominique BAILLY, maire de Vaujours Monsieur Bastien POUBEAU, Autorité de sûreté nucléaire Madame Elise CHAPPAZ, Autorité de sûreté nucléaire Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale DRIEE 77 Monsieur Bruno VERHAEGHE, adjoint au chef de l'unité territoriale DRIEE 77 Monsieur Alexandre BARBERO, unité territoriale DRIEE 77 Monsieur Pascal HERITIER, chef de l'unité territoriale DRIEE 93 Monsieur Olivier ROUSSELLE, Chargé de mission, DRIAAF Ile-de-France Madame Aurélie THOUET, ARS 93 Madame Betty ZUMBO, ARS 77 Madame Meylanie BALOURD, ARS 77 Madame Julie MALLET, Conseil Départemental Seine-et-Marne Madame Nelly DANINTHE, Conseil Départemental Seine-et-Marne Monsieur Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre Monsieur Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel et carrière de Placoplatre Monsieur Gilles BOUCHET, responsable du développement des carrières Placoplatre Madame Sophie MAMBRINI, responsable environnement carrières Placoplatre Monsieur Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Monsieur Florian MALHERBE, délégué du personnel Placoplatre Monsieur Ludovic LENOST, délégué CHSCT Placoplatre Monsieur Djamel KOTBI, délégué CHSCT Placoplatre Monsieur Emmanuel IBANEZ, délégué CE Placoplatre Madame Mireille LOPEZ, association Nature environnement 77 Monsieur Francis REDON, association Nature environnement 93 Monsieur Lionel MASSON, association ADEBF Monsieur Roger BONNET, association ADEBF Monsieur E. KINDT, association Forêts en Aulnoye Monsieur Gérard MUNAUT, association Coubron environnement ADESBB 93 Madame Sophie BAOUR, préfecture de Seine-Saint-Denis Madame Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Madame Christine LALANCE, sous-préfecture du Raincy Madame Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy Monsieur Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy

Absents excusés	Madame Aline ARCHIMBAUD, sénatrice de la Seine-Saint-Denis Monsieur Michel HOUEL, sénateur de la Seine-et-Marne Monsieur Gilbert ROGER, sénateur de la Seine-Saint-Denis
--------------------	--

#### Ordre du jour de la commission :

1. Résultats de l'inspection réalisée en décembre 2015 par l'ASN et réponse de l'exploitant
2. Analyse par l'ASN des réponses reçues par les laboratoires pour réaliser la tierce expertise
3. État d'avancement et calendrier des travaux par l'exploitant
4. Bilan environnemental

Le sous-préfet de Torcy ouvre la séance en portant à la connaissance des membres de la commission le courrier d'élus et d'associations relatif à la demande de visite du site en présence de l'association CRIIRAD. Le sous-préfet rappelle que l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral n°2014/DCSE/007 du 18 juin 2014 portant création de la CSS du Fort de Vaujours dispose précisément de la possibilité de la commission, « sur demande de la majorité du bureau, d'entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer les débats ». Ainsi, sur demande d'associations et d'élus, le bureau avait déjà invité la CRIIRAD à l'occasion de la CSS du 5 mai 2015, mais cette association ne s'était pas présentée.

Le sous-préfet de Torcy souligne par ailleurs que la CRIIRAD est une association qui dispose de certains agréments, mais qu'en France, le seul expert indépendant est l'ASN, autorité dont la composition (nomination des commissaires par le président de la République et les présidents des assemblées parlementaires) et le caractère irrévocable et non renouvelable du mandat garantissent la pleine autonomie et la totale impartialité. Les commissaires exercent leurs fonctions sans recevoir d'instruction du Gouvernement ni d'aucune autre personne ou institution. Ce collège dirigeant ne rend compte qu'au Parlement.

Le sous-préfet du Raincy ajoute d'ailleurs que les pouvoirs de l'ASN viennent d'être renforcés en Conseil des ministres<sup>\*</sup>.

Sur la question de la visite du site, PLACOPLATRE évoque un accord de principe sous la forme qui sera la plus adaptée aux contraintes de l'activité et des règles de sécurité du chantier, c'est-à-dire par groupe de 15 personnes maximum et sous l'accompagnement de l'ASN avec le tiers expert choisi par la CSS.

L'ASN confirme la possibilité d'accompagner les visites.

M. TORO, en son nom et celui du maire de Courtry, réitère la demande d'une expertise par un tiers dont la prestation ne serait pas financée par l'exploitant. Bien qu'indiquant être satisfait de l'évolution du site et n'avoir aucun grief ni contre PLACOPLATRE ni contre les représentants de l'Etat, M. TORO regrette qu'il ne soit pas donné une suite favorable à sa demande. Il s'étonne par ailleurs de l'évolution de l'opinion des parlementaires sur le financement de l'expertise, lesquels avaient en effet indiqué à la précédente CSS que dans la mesure où l'ASN est le donneur d'ordre, ils estimaient que la question du financement ne se posait pas puisque l'expert ne rend pas compte au financeur.

A défaut d'obtenir une suite favorable à sa demande, M. TORO précise son souhait de ne plus assister aux travaux de la commission.

---

\* Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie y a présenté une ordonnance portant diverses dispositions en matière nucléaire, et notamment le renforcement des moyens de contrôle et les pouvoirs de sanction de l'ASN, en dotant l'autorité d'outils plus gradués et dotant l'ASN d'une commission des sanctions.

Les conseillers départementaux de Villeparisis confirment leur soutien.

*Mme RECIO et MM. VANDERBISE et TORO quittent la séance.*

Sur demande des conseillers départementaux du canton de Tremblay-en-France, les sous-préfets suspendent la séance à 15H00.

Le sous-préfet de Torcy reprend la séance à 15H10 en suivant l'ordre du jour.

#### 1. Résultats de l'inspection réalisée en décembre 2015 par l'ASN et réponse de l'exploitant

L'ASN indique avoir procédé à une nouvelle inspection inopinée le 17 décembre 2015 avec trois inspecteurs, dont un ne connaissait pas le site afin d'avoir un regard neuf. L'ASN était par ailleurs accompagnée d'un représentant de l'ARS ainsi que de deux inspecteurs du travail.

M. POUBEAU présente les points de contrôle observés lors de cette inspection et apporte le constat général que les remarques formulées lors de la précédente inspection inopinée ont été prises en compte par PLACOPLATRE.

Il ressort essentiellement qu'aucun écart à la réglementation en matière de radioprotection n'a été constaté. Des précisions devront être apportées dans certaines procédures et au sujet des seuils d'acceptabilité des mesures.

A la demande de l'association Coubron environnement ADESBB sur les constats des inspecteurs de l'ARS et de la DIRECCTE, l'ARS indique qu'aucun rapport n'a été établi en raison de l'absence d'observation lors de cette inspection. PLACOPLATRE ajoute n'avoir reçu aucun courrier d'observation de la DIRECCTE relative à cette visite.

L'ARS rappelle qu'il existe des balises autour du Fort de Vaujours pour détecter la radioactivité. Elle propose d'accompagner les élus dans le choix du territoire communal d'installation de la troisième balise. PLACOPLATRE rappelle qu'il avait été envisagé la médiathèque (bâtiment de la CAMC) sur Courtry mais que le toit ne permet pas une accessibilité régulière et en sécurité et ne dispose pas de l'alimentation électrique. PLACOPLATRE précise que les balises mesurent la radioactivité liée aux émetteurs radioactifs alpha, et qu'elles n'ont détecté jusqu'à présent que le Radon naturel issu des sols.

Suite à l'interrogation de l'association Nature environnement 77, PLACOPLATRE précise que tous les camions passent par le portique, dont toute panne implique la mise en place immédiate d'une procédure vérifiée par l'ASN.

L'association Coubron environnement ADESBB demande qu'un organisme indépendant, à l'image de l'ASN, soit nommé pour expertiser une éventuelle pollution chimique.

La DRIEE rappelle que comme tout chantier de démolition il convient d'être attentif aux risques de pollution. Dans cet esprit, les préfets ont demandé à l'exploitant d'appliquer strictement les règles liées au traitement des déchets dans le cadre du chantier de démolition. Par ailleurs la DRIEE précise que la pollution chimique des sols est plus probable que celle provenant de la démolition des bâtiments. Un diagnostic des sols sur quelques sondages était présent dans le dossier d'abandon du CEA. A l'heure actuelle, Placoplatre procède à la démolition des bâtiments. Les opérations futures d'excavation des sols pourront être encadrées par les prescriptions d'un éventuel arrêté préfectoral permettant l'exploitation de carrière. A ce stade, aucune sortie de terres n'a été autorisée. Les gravats issus des premières démolitions sont également restés sur place.

L'ASN ajoute que les mesures effectuées sur les murs sont destinées à détecter la contamination extérieure, et que le portique de détection est de surcroît une barrière supplémentaire.

L'association Nature environnement 77 demande si les salariés sont dotés de dosimètres individuels. PLACOPLATRE répond que le risque principal d'exposition étant d'ordre interne (ingestion ou inhalation), les dosimètres sont inutiles. L'ASN confirme que les mesures de suivi doivent être adaptées aux expositions et, qu'en l'espèce, les dispositions prises par l'exploitant sont suffisantes.

## 2. Analyse par l'ASN des réponses reçues par les laboratoires pour réaliser la tierce expertise

L'ASN présente le bilan des réponses obtenues lors de la consultation pour une tierce expertise et indique que 9 laboratoires ont été consultés, dont la CRIIRAD qui n'a pas souhaité répondre.

Les 5 propositions réceptionnées ont fait l'objet d'une étude de recevabilité notamment sur les agréments et les possibilités techniques de faire des analyses avec des moyens de mesure importants.

L'ASN propose de retenir SUBATECH/IPHC ou CENBG/IPNL qui disposent tous deux de moyens d'analyses propres et dont les propositions intègrent une réflexion méthodologique poussée sur les modalités envisagées de caractérisation des bâtiments et des terres. L'ASN relève que SUBATECH/IPHC dispose de surcroît de moyens de mesure supplémentaires.

L'association Coubron environnement ADESBB relève que SUBATECH/IPHC a déjà travaillé sur le site lors de la cessation d'activité. Avant la première CSS, SUBATECH/IPHC a réalisé, pour le compte de l'ASN, l'expertise des bâtiments de catégorie A.

Les conseillers départementaux de Tremblay-en-France et l'association Nature environnement 77 confirment leur préférence pour un organisme n'ayant jamais travaillé sur le site.

La commission propose donc de retenir le choix de CENBG/IPNL comme tiers expert.

Après avoir remercié l'ASN pour sa présentation, les conseillers départementaux de Tremblay-en-France indiquent leur souhait de manifester leur désaccord quant au financement de l'expertise par l'exploitant en quittant la séance.

Le sous-préfet du Raincy rappelle que la CSS a été créée à la demande des élus et des associations dans l'objectif d'établir un cadre d'échange sur les travaux menés et d'informer le public sur les impacts liés à la démolition du Fort et la reconversion du site. Le départ d'élus et d'associations est susceptible de remettre en cause le fonctionnement de cette commission, réglementairement facultative, dont le coût en temps et en moyens, notamment humains, est important.

Les sous-préfets prennent acte du départ des conseillers départementaux de Tremblay-en-France et des associations.

Sur demande de l'association Coubron environnement ADESBB, les sous-préfets suspendent la séance à 16H00.

*Mmes LOPEZ et DELLAC et M. LAPORTE ont quitté la séance.*

Les sous-préfets reprennent la séance à 16H15.

Les sous-préfets prennent acte du départ d'une seule association et constatent que les autres associations ont majoritairement choisi de rester à la CSS qui a été créée à leur demande dans une volonté de transparence de l'État.

Le sous-préfet du Raincy indique son départ en raison d'un impératif professionnel ; le sous-préfet de Torcy poursuit la séance en suivant l'ordre du jour.

### **3. État d'avancement et calendrier des travaux par l'exploitant**

PLACOPLATRE présente les travaux en cours : les principales actions hors du fort central sont le débroussaillage, la dépollution pyrotechnique, le désamiantage et la démolition. Sur les autres bâtiments, les actions en cours portent sur la cartographie.

Concernant la dépollution pyrotechnique, PLACOPLATRE précise que 76 munitions ont été trouvées et détruites en 2015. En 2016, 50 nouvelles munitions ont été découvertes et détruites, le 4 février 2016. Le stockage des munitions trouvées s'effectue systématiquement en zone sécurisée avant destruction conformément au mode opératoire défini par les pyrotechniciens.

Sur l'interrogation de l'association ADEBF quant à la présence de blindage en plomb de 20 centimètres d'épaisseur, PLACOPLATRE indique ne pas en avoir découvert. D'expérience, l'ASN doute qu'un tel blindage ait été utilisé comme protection contre le rayonnement mais davantage pour parer les risques de projection.

### **4. Bilan environnemental**

PLACOPLATRE présente la cartographie des balises environnementales et les résultats des prélèvements dans l'air et sur l'eau. Il ne ressort aucune remarque particulière quant aux valeurs mesurées dans la suite des précédentes mesures.

Sur demande de l'association Coubron environnement ADESBB, PLACOPLATRE explique que la deuxième balise sera installée à Villeparisis (école E. Renan), et qu'une troisième balise pourra être installée sur une autre commune.

L'association Nature environnement 93 s'interroge sur la pollution du terrain appartenant à la communauté d'agglomération Marne et Chantereine. PLACOPLATRE indique que les négociations sur la cession de ce terrain ont été stoppées avec l'intégration de la CA Marne et Chantereine à la CA Paris Vallée de la Marne au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'association Coubron environnement ADESBB sollicite de nouvelles inspections inopinées.

Le sous-préfet de Torcy confirme que les préfets ont la faculté de saisir l'ASN pour réaliser de nouvelles inspections.

L'association Nature environnement 93 s'interroge sur la réalisation d'un état des lieux de la biodiversité. La DRIEE rappelle que l'autorisation de défrichement a déjà été accordée à PLACOPLATRE, qui précise avoir réalisé un état des lieux environnemental initial.

A la demande de l'association Coubron environnement ADESBB, PLACOPLATRE rappelle que des piézomètres ont été installés et que les résultats ont été présentés à la commission locale de concertation et de suivi (CLCS) de la carrière de gypse. L'ARS précise néanmoins que cette nappe phréatique n'est pas utilisée pour l'alimentation en eau potable des riverains.

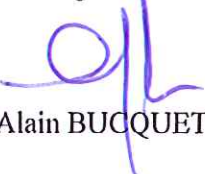
L'association Nature environnement 93 s'inquiète du seul suivi radiologique du site. Le sous-préfet de Torcy rappelle que tout contrôle se fonde sur une base réglementaire et qu'en l'espèce, sur ce site, les recommandations faites auprès de l'exploitant surpassent déjà les impératifs réglementaires et que, même en l'absence de texte contraignant, PLACOPLATRE s'exécute volontairement.

M. MARCHAND, directeur industriel et carrière de PLACOPLATRE, attire l'attention de la commission sur l'action de PLACOPLATRE qui nettoie cette friche industrielle, dans la perspective évidente d'une exploitation de carrière, mais dans des conditions optimales, pour rendre ensuite un site propre et sécurisé. Il ajoute que la suspicion permanente quant à l'exploitation du site, malgré les démonstrations de bonne volonté, devient humainement difficile pour les salariés de la société, qui s'efforcent pourtant de travailler avec efficacité, au-delà des prescriptions légales, et en toute transparence.

\*  
\*   \*  
\*

Le sous-préfet de Torcy, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lève la séance à 17H30.

Le sous-préfet du Raincy



Alain BUCQUET

Le sous-préfet de Torcy



Gérard BRANLY